

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 6 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DEVE 67 - DFA Budget annexe du fossoyage – Compte administratif de l'exercice 2016.

Mme Pénélope KOMITÈS et M. Julien BARGETON, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 du budget annexe du fossoyage délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 14, 15 et 16 décembre 2015, et des 13, 14 et 15 juin 2016 ;

Vu la décision modificative n°1 du budget annexe du fossoyage délibérée par le Conseil de Paris lors des séances des 26, 27 et 28 septembre 2016 ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2016 du budget annexe du fossoyage rendu par le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 23 mai 2017 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le compte administratif du budget annexe du fossoyage pour l'exercice 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3e Commission, et Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le compte administratif du budget annexe du fossoyage de la Ville de Paris pour l'exercice 2016 est arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2016 ont été arrêtés à (décision modificative n°1) :	523.250,25 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à :	191.097,40 euros
Déficit cumulé au 31 décembre 2015 :	néant

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2016 ont été évaluées à (décision modificative n°1) :	523.250,25 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à :	184.983,87 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2015 :	273.250,25 euros

BALANCE

Dépenses :	191.097,40 euros
Recettes :	184.983,87 euros
Solde d'exécution 2016 :	- 6.113,53 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2016 :	267.136,72 euros

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2016 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) :	4.428.148,12 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à :	3.697.408,04 euros
Déficit d'exploitation au 31 décembre 2015 reporté :	néant

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2016 ont été évaluées à (budget supplémentaire) :	4.428.148,12 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à :	3.744.561,35 euros
Excédent d'exploitation au 31 décembre 2015 reporté :	283.148,12 euros

BALANCE

Dépenses :	3.697.408,04 euros
Recettes :	3.744.561,35 euros
Solde d'exploitation 2016 :	47.153,31 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2016 :	330.301,43 euros

Article 2 : Le solde d'exécution positif de la section d'investissement, d'un montant de 267.136,72 euros, sera repris en section d'investissement et inscrit en recettes de cette section (R001) au budget supplémentaire de 2017.

Article 3 : Le résultat excédentaire de la section d'exploitation, d'un montant de 330.301,43 euros, sera reporté en recettes de la section d'exploitation (R002) au budget supplémentaire de 2017.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO